LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 364 — SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Les Mineurs de la Loire

La grève générale des mineurs de la Loire est aujourd'hui un fait accompli.

Les houilleurs réclamaient une augmentation de salaire. On la leur a refusée. Ils ont déposé le pic.

Ainsi faisant, ils ont usé d'un droit que M. Cornély, du *Figaro*, ne leur conteste même pas.

En notre régime capitaliste, en effet, la force d'inertie est l'argument suprême, le seul argument presque, que l'ouvrier puisse opposer aux prétentions, aux exactions, à l'intolérance patronales.

Certes, l'argument n'est pas sans danger, étant donnée la disproportion qui existe entre la réserve ouvrière et la réserve patronale.

L'ouvrier a tout juste le pain du lendemain et un crédit capricieux et fragile pour munitions de guerre.

Avant de repousser de parti-pris son instrument de travail, il sait donc à quelles tristes, douloureuses et lamentables éventualités il s'expose.

Ce sera l'âtre sans feu, la huche vide, — la misère noire, en un mot, pour de longs jours. La femme et les enfants pâtiront. Il y aura dans le logis modeste des pleurs et des récriminations, peut-être !

Le gréviste a réfléchi à tout cela, et cependant, farouche, résolu, il repousse l'outil.

C'est qu'il est fort de son droit : c'est qu'on l'a irrité, soit en l'outrageant dans sa dignité, soit en l'exploitant avec un révoltant cynisme.

A quel homme raisonnable ferait-on croire qu'il puisse en être autrement ? Et s'il en est ainsi, comment ne pas flétrir ceux qui poussent à un tel acte de révolte et de désespérance ?

Ceux-là, ce sont les patrons.

Se supposant d'une essence supérieure, pétris d'orgueil, insensibles aux misères, considérant les ouvriers non point comme des collaborateurs, mais pis que des bêtes de somme, les patrons, en thèse générale, ne prétendent relever que de leur *bon plaisir*.

L'humanité n'existe pas en dehors de leur individu.

Riches du travail des autres, ils dédaignent ceux qui les ont élevés.

Sûrs d'avoir leurs aises dans l'avenir, et n'ayant jamais connu les difficultés matérielles de la vie ou ne s'en souvenant plus, la pensée ne leur vient même pas que des ouvriers aient le droit de réclamer un salaire proportionné à des efforts musculaires ou intellectuels qui, pour les employeurs, se traduisent en profits énormes.

Etant donnés cet état de l'âme patronale d'une part, et le sentiment de plus en plus net que les ouvriers ont de leur droit à la vie, il est certain que les conflits économiques dont les grèves sont la manifestation dans les faits, iront s'aggravant jusqu'au jour de la disparition du régime capitaliste, cause unique de ces malaises sociaux.

Mais, en attendant, que de souffrances la classe exploitée, la classe méprisée, la classe serve, n'aura-t-elle pas à subir !

Contre elle, se dresse tout le formidable engin constitué par les gouvernements bourgeois qui se sont succédés depuis un siècle : armée de classe, justice de classe, police de classe, — le lebel de Fourmies, les tribunaux de Douai ou d'ailleurs, le passage à tabac et la matraque, — sans compter les millions qu'elle a produits et que le patronat opposera à ses revendications les plus modérées, les plus légitimes, en vertu de cet égoïsme féroce qui est son seul inspirateur.

Pour résister, elle n'a et elle n'aura jamais que la solidarité.

— Un mot ?

— Oui, un mot, mais un mot dont on peut faire une réalité.

Si, devant les gouvernants liés au capitalisme, les travailleurs veulent s'unir, ne former qu'une seule âme révolutionnaire, ou les gouvernants et les capitalistes seront contraints de céder à la Justice sociale, ou ils disparaîtront, balayés par la colère du peuple.

Partiellement, et en maintes circonstances, cette solidarité s'est éclatamment manifestée. Est-il besoin de rappeler, à cet égard, les grèves de Carmaux et celle plus récente de Saint-Amand-les-Eaux ? Eh bien, aujourd'hui, une occasion nouvelle se présente d'affirmer l'union intime, étroite des salariés...

Que les regards de tous les ouvriers de France se tournent donc vers la Loire où plus de quinze mille mineurs défendent leur morceau de pain.

Soutenons, encourageons ces vaillants, et si nous ne les aidons à vaincre plus vite les criminelles résistances d'un patronat aveugle, nous aurons, par le seul spectacle de notre solidarité, ébranlé les fondements d'un régime social dont tout homme qui juge sans passion doit prononcer la déchéance et la flétrissure.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

Le travail des enfants et des femmes au Danemark : — Le ministre de l'intérieur, M. Brams, vient de soumettre au Folketing (Chambre des députés) un projet de loi relatif au travail des enfants et des femmes. Depuis ce projet, le travail des enfants au-dessous de quatorze ans sera complètement interdit.

Les jeunes personnes agées de 14 à 18 ans ne pourront être occupées que dix heures par jour au maximum et leur travail ne pourra commencer avant six heures du matin et ne pourra se prolonger après huit heures du soir.

Les femmes devront cesser le travail une semaine avant les couches et ne pourront le reprendre que quatre semaines après.

—o—

La guerre du Transvaal ne se passe pas sans mariage au tambour battant.

Le commandant Mansé revenait il y a quelques jours de la campagne du Soudan à Londres, pour se marier avec la fille aînée de lord Beaconsfield.

La bénédiction nuptiale a pris donnée. Le commandant a dû s'embarquer pour le Transvaal où il va rejoindre son régiment.

--o--

Ils ont une singulière façon de disposer leur vie, ces prisonniers anglais tombés au pouvoir des Boers.

Le « Volksstem », organe boer, raconte que le jeune Churchill a pris avant-hier septième place en tennis. Il a ensuite joué au Volksraad et emprunté à la Bibliothèque populaire de Pretoria.

Avec Cecil Rhodes il guisait en singe vêtu son compatriote Churchill qui semblait sous un habillement de homme comme un vilgaire Max Regles.

Et dire que les Anglais ont brûlé Jeanne d'Arc parce qu'elle s'habillait en homme !

—o—

Un inventeur allemand, le docteur Gustave Pum, de Berlin, vient de faire breveter un nouveau procédé permettant de conserver à peu de frais, les éponges arrivées à une dureté indéfinie.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Dufoulon, le joyeux bohème, redoutant le réveillonnage du jour du jour de l'an, se cache, tout à coup, du subterfuge de Corneille dans « la Dame de Monsoreau ».

Avec un geste de bénédiction, il prononce gravement la formule divine :

— Je te baptise poulade !

—o—

Depuis que l'on annonce que la pipe du général de Galliffet était disparue, il s'en est vendu une quantaine de toujours celle qu'on achetait était la seule, l'authentique.

— C'est le cas de dire que la pipe n'allait pas sans la « blague ».

FIGURES

LA GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Général FITZ-HART — Général HILDYARD — Général LYTTELTON

Commandant sous les ordres du général Buller et battus avec lui à Colenso

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

A LA HAUTE-COUR

TRENTE-NEUVIÉME AUDIENCE

Paris, 28 décembre. — L'audience publique est ouverte à midi cinq.

Les neuf accusés retenus sont tous présents, à l'exception de M. Déroulède. M. Buffet, exclu jusqu'à la fin des débats, a été autorisé à venir à la plaidoirie de son défenseur.

L'appel nominal ne relève aucune absence parmi les juges.

Dès l'ouverture de l'audience, le président donne la parole à la défense.

Puffisme Déroulédard

Me Falateuf, avocat de M. Déroulède, se lève le premier et annonce que son client l'a prié de ne pas présenter sa défense.

L'avocat déclare s'incliner devant la volonté de son client, et rappelle dans quelles conditions la Cour d'assises prononça l'acquittement de Déroulède dans l'attentat de Reuilly.

Me Reullier, qui devait aussi plaider pour Déroulède, déclare renoncer également à parler.

M. Déroulède a voulu se montrer puffiste jusqu'au bout.

Ce vieux Quichotte, qui fit l'admiration des jeunes cléricaux de l'Ecole de Commerce de Lille, a cru qu'il épaterait les populations en renonçant à faire plaider sa cause.

Le tapageur cabotin ne s'est pas encore aperçu qu'il est, depuis longtemps, enseveli dans l'indifférence générale.

Il y a belle lurette que le ridicule l'a tué et son souvenir ne vit plus que dans le sous-sol des jésuitières.

LES PLAIDOIRIES

DÉFENSE DE M. BUFFET

La parole est donnée à Me Boulay, défenseur de M. André Buffet.

Mais celui-ci demande à présenter lui-même quelques observations avant la plaidoirie de son avocat.

M. Buffet prétend qu'il n'existe pas de complot ; il déclare que le procès actuel est un procès de tendance.

— Vous a-t-on apporté des faits ? dit-il. Non. Des appréciations de policiers, et c'est tout.

Croirait-on qu'aujourd'hui il y ait encore des dossiers secrets ? Mais vos rapports de police sont basés sur des renseignements dont on ne veut même pas dire la source, et qu'on ne communiquera même pas en chambre du Conseil.

Il adjure les sénateurs de ne pas laisser déshonorer l'année 1899.

Il dit ne pas avoir « l'horreur des républicains, mais simplement l'horreur des institutions républicaines, de ces institutions nées de la révolution de 1830, coup d'état « inique et monstrueux ».

M. Buffet dit en terminant :

— Je vous demande pour moi une condamnation sévère ; je vais vous dire pourquoi : c'est parce que je vois qu'entre vos mains la France va à sa ruine. Si je pouvais vous renverser, je demanderais mon acquittement ; mais je veux bien qu'entre vous et nous nous serons obligés de passer par le socialisme. Condamnez-moi, car, dans une prison, au moins ne serai-je pas responsable du malheur de ma patrie.»

Me Boulay présente ensuite la défense de son client Buffet.

Il essaie de démontrer que M. Buffet ne fit qu'exercer les droits qu'ont tous les citoyens en combattant le régime actuel et en renseignant le duc d'Orléans.

S'efforce ensuite d'établir juridiquement que le complot n'existe pas.

S'appuyant sur la liste des fonctionnaires trouvée chez Buffet, l'avocat dit que c'était un simple aperçu, sans importance.

Il affirme que le duc d'Orléans et les royalistes n'ont jamais été mêlés à la grève des cheminots et à la démission du général Chanoine, ministre de la guerre en 1888.

Il blâme le trop grand crédit qu'on accorde aux rapports de police.

Me Boulay termine en disant :

Je ne viens pas ici réclamer votre pitié, car Buffet n'est pas de ceux qui recherchent les éléments de leur défense dans la pitié des juges.

Laissez-moi vous dire : si ma voix n'est pas suffisante, regardez ces statues qui sont devant vous. Elles vous parleront. Puissiez-vous en tenir à vous mêmes vaincre, c'est peu ; mais rester justes, c'est grand.

Je vous rendrai bientôt cet hommage, car en étant juges, par votre indépendance, vous saurez rester grands.

Je termine en évoquant le souvenir de son père, souvenir qui doit vous envelopper tout entier et vous dicter ma conclusion.

Son père vous regarde, de là-haut. L'orateur lève les bras au ciel.

Les exigences de Guérin

L'accusé Guérin présente des conclusions tendant à obtenir la communication du dossier relatif à l'accaparement des pétroles. Il soutient que ce dossier lui est nécessaire pour se défendre contre M. Mallet.

Me Ménard appuie les conclusions de Guérin et demande en outre au président, d'ordonner l'ouverture des scellés, où l'on trouvera les douilles des cartouches à blanc, dit-il.

Le procureur général ne voit pas d'inconvénient à cette demande mais en ce qui concerne l'accaparement, la Cour a décidé par arrêt qu'elle considérait les questions connexes comme vidées et dans ces conditions, il ne peut accorder la communication demandée. Au surplus, dans son réquisitoire, il n'a pas parlé de Mallet.

Guérin fait observer avec violence que Me Bernard, en refusant de reconnaître son honorabilité, lui a donné le droit d'exiger la communication du dossier.

Guérin, d'une voix forte. — Je veux ce dossier, je l'exige ! (Murmures).

Le président. — La Cour va en délibérer.

REJET DES CONCLUSIONS DE GUÉRIN

En Chambre du Conseil, la discussion sur les conclusions de Guérin a été des plus vives.

M. de Lamarzelle a réclamé la communication du dossier avec force, mais sa voix était couverte par les murmures de la gauche.

M. de Mahy. — C'est donc qu'il y a quelque chose de bien grave dans ce dossier, pour qu'on en refuse la communication ?

M. Hervé de Saisy. — C'est un coup de poignard dans le dos de l'accusé.

Finalement les conclusions de Guérin sont rejetées à une forte majorité.

L'audience secrète est levée à 7 heures 25.

Demain, vendredi, audience publique à midi, pour la continuation des plaidoiries.

LA FIN DU PROCÈS

Il y a ici un fort courant, au Luxembourg, pour que l'on hâte les choses, afin que le procès soit terminé avant le 1 janvier, mais il semble que cela soit matériellement impossible.

En effet, M. Godefroy présentera lui-même une partie de sa défense, puis son avocat, Me Blin, prendra la parole.

Me Devin prononcera ensuite la défense de M. de Ramel ; puis Mes Berlier, celle de M. de Sabran.

Samedi, Me Faure plaidera pour M. de Vaux ; Mes Chenu et Quentin plaideront pour Barillier.

Me Chenu sera probablement fort long car il doit intercaler dans sa plaidoirie, un grand discours nationaliste.

Le jour suivant, M. Guérin parlera pendant 4 heures ; c'est lui-même qui a indiqué ce laps de temps. Me Ménard présentera ensuite sa défense. Me Ménard s'occupera principalement de la partie politique, son client devant s'occuper personnellement de sa défense.

On croit qu'il y aura audience dimanche.

LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Deux circulaires de M. Baudin

Paris, 28 décembre. — M. Baudin, ministre des travaux publics, vient décrire deux circulaires nouvelles au sujet des accidents de chemin de fer.

Dans l'une, adressée aux ingénieurs du contrôle, il rappelle à ces fonctionnaires qu'ils doivent constater, comme exécutoires, définitives, si de ces enquêtes et études nouvelles, toutes les modifications aux horaires que le ministre a transmises ou transmettra aux Compagnies.

En outre, les ingénieurs du contrôle devront veiller à ce que les Compagnies fassent étudier et mettent en application, la plus tôt possible, les nouvelles combinaisons de trains comportant des améliorations qui leur seraient suggérées par le ministre.

Dans l'autre circulaire, adressée aux administrations de chemins de fer, M. Pierre Baudin déclare qu'il s'occupe du temps trop prolongé entre le dépôt des plaintes du public dans les gares et leur instruction par le contrôle.

Désormais, le chef de gare devra adresser au contrôle même, — et non plus aux seuls représentants de la Compagnie, — une copie de ces plaintes.

LA DÉFENSE DES COTES

Paris, 28 décembre. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, a eu ce matin une nouvelle conférence au ministère de l'intérieur avec les ministres de la guerre, de la marine et des colonies, au sujet de la défense coloniale et navale.

La Grève Générale
DES MINEURS DE LA LOIRE

LUTTE POUR L'EXISTENCE

St-Etienne, 28 décembre. — Les journaux à la solde des Compagnies, sont dans la consternation.

Ils comptaient qu'après les fêtes de Noël, les mineurs reprendraient purement et simplement le travail, sans plus insister sur leurs légitimes revendications.

Il leur faut déchanter, car le mouvement gréviste s'étend dans tout le bassin houiller et les ouvriers paraissent bien résolus à lutter vaillamment jusqu'au bout pour le triomphe de leur cause, juste entre toutes.

« Tout ça, écrivent les feuilles des compagnies, c'est la faute au socialisme. »

Cette assertion est odieuse et mensongère.

Que les mineurs soient socialistes, c'est affaire à eux, et nous les en féliciterions, mais il est enfantin d'essayer de faire croire, que, seules, leurs opinions politiques les ont poussés à déclarer la grève.

La vérité est que jamais conflit n'eût pour cause un motif aussi purement économique.

Au Creusot, à Monceau, à Montchanin, dans l'Est, les ouvriers, récemment, luttaient un peu pour des questions de salaires, beaucoup pour des questions de libertés politiques ou religieuses. A Saint-Etienne, mineurs et passementiers luttent purement pour une question de salaires. Les premiers ont eu plus à cœur de faire reconnaître officiellement leur fédération par les employeurs. Question purement syndicale.

On voit que, seule, la plus inique mauvaise foi pousse les feuilles réactionnaires et nationalistes à déclarer que « cette grève est le fait des meneurs socialistes ».

Les compagnies réalisent d'énormes bénéfices : les ouvriers veulent de ces profits la part à laquelle ils ont droit. Rien de plus naturel.

Et c'est si vrai que cette grève a pour mobile une simple question de salaires, que les mineurs les plus réfractaires à l'idée de la grève sont aujourd'hui les premiers à la prêcher.

Les feuilles à la dévotion des administrateurs des houillères sont obligées de constater que Montrambert, qui, de puis 1891, vit tous ses mineurs une grande résistance aux mouvements grévistes, et qui ne prit même aucune part à la grève générale de 1888, les ouvriers étaient avant-hier encore nombreux. Ils sont descendus hier matin seulement 247 sur 1,282.

Ce fait est considéré comme symptômatique par tous les hommes de bonne foi.

Tous ceux que n'aveuglent pas l'égoïsme capitaliste et le parti-pris sont obligés de reconnaître que les meneurs de la Loire lutent pour le droit à l'existence.

Ils réclament un travail équitablement rémunéré et demandent de n'être pas réduits à mourir de faim en donnant des monceaux d'or à leurs exploiteurs.

LES REVENDICATIONS DES GREVISTES

Rappelons, à ce propos, les revendications formulées par les mineurs :

1° Reconnaissance par les compagnies du Comité fédéral ;

2° Fixation d'un minimum de salaire, comme suit : Pour les piqueurs, 6 francs par jour et 50 centimes d'augmentation pour tous les autres ouvriers, y compris ceux de l'extérieur ;

3° Réduction de la durée de la journée de travail à 8 heures. C'est-à-dire, descente à six heures du matin et remonte à trois heures du soir.

Ajoutons que les compagnies ont offert une augmentation de 30 centimes, qui a été repoussée par les mineurs, lesquels veulent fermement 50 centimes.

Ils demandent, ensuite, eux aussi, bénéficier de l'augmentation du prix de la houille, dont profitent seules les compagnies.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE. — N° 63

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

IV

Et Julia, Julia ! étrange caprice d'un inexplicable hasard venait lui demander aujourd'hui, après tant d'années, la main de Suzanne pour un de ses fils ! de Suzanne, sa fille chérie, sa vie, sa joie, son orgueil, de Suzanne que son affection jalouse s'était plu à parer de toutes les qualités, de toutes les vertus ! de Suzanne, ce trésor parfait qui devait rendre heureux, à coup sûr, l'homme qui la posséderait.

N'y avait-il pas dans tout cela une intervention supérieure dont la pensée était évidente et l'illuminait, maintenant, pour ainsi dire, de rayons où il voyait nettement la vérité ?

Puisque Suzanne était si parfaite, puisque ce trésor de bonté, de candeur et de grâce devait faire le bonheur de Raymond, son devoir n'était-il pas tout tracé ?

En donnant Suzanne à Raymond, n'était-ce pas une suprême réparation de la faute d'autrefois, une réparation adressée à la mémoire de Lucien ?

— Oui, dit-il tout haut et Mme de Noirville qui entendit le regarda sans comprendre, là est le devoir !

Je n'y faillirai pas !

Et, mentalement, s'apercevant qu'il avait parlé haut :

— Lucien, je t'ai causé jadis la plus atroce douleur qu'il soit possible à un homme de souffrir, je n'ai pu te demander pardon et tu ne m'eusses point pardonné...

« Aujourd'hui, je vais me séparer de ce que j'ai de plus cher, pour le donner à un de tes fils... parce que je suis sûr que Suzanne est la jeune fille que tu aurais rêvée pour tes enfants, ce n'est ni à Julia, ni à Raymond que je la donne, c'est à toi, Lucien, mon ami, à toi pour que là où tu es, tu oublies !

Il était redevenu calme. Il s'arrêta de marcher.

Julia devina qu'il avait pris sa résolution.

Elle eut peur.

— Je vous en prie, monsieur, dit-elle encore, avant de refuser, pensez au désespoir de nos enfants... pensez surtout à leur joie si vous acceptiez !

— C'est à cela surtout que j'ai pensé, dit-il... et j'accepte.

Très émue, ne trouvant point de paroles, la gorge serrée, Julia se leva de son fauteuil et vint à Roger.

Elle voulait remercier. Mais elle ne le put...

Elle eut une sorte de sanglot nerveux et, prenant les mains de Roger, elle les embrassa avec passion, avec emportement.

— Bien vrai, dit-elle, bien vrai ?.. J'ai bien entendu ?... Je ne me suis pas trompée ?...

— Merci, monsieur Farney... le bonheur et la joie de nos enfants vous remercieront mieux que je ne pourrais le faire !

Il se dirigea vers une fenêtre et souleva le coin du rideau.

Suzanne continuait d'être très occupée dans le jardin à planter ses fleurs. Son visage avait repris toute son animation et ses yeux brillaient. La conversation de Julia avec son père se prolongeant elle avait pensé que sans doute elle se trompait tout à l'heure, lorsqu'elle avait cru deviner l'objet de la démarche de la mère de Raymond. Elle avait repris son assurance et n'y songeait plus.

Laroque entr'ouvrit la fenêtre.

— Suzanne, dit-il.

La jeune fille releva la tête. Elle aperçut son père et lui sourit.

— Je travaille, dit-elle... et je commence même à être fatiguée...

— Eh bien ! viens te reposer au salon, nous avons à te parler.

La jeune fille fut reprise par ses terreurs.

— Que lui voulait-on.

Elle passa dans sa chambre, où elle arrangea sa toilette.

Au salon, Mme de Noirville, quand elle entra, vint l'embrasser tendrement. Son père semblait heureux. Elle se rassura.

— Qu'avez-vous donc à me dire de si mystérieux ? fit-elle.

— Ne le devines-tu pas ?

— Comment devinerais-je ?

— Dame ! consulte ton cœur... Qu'est-ce que ton cœur désire ?

— Mais..., rien.... dit-elle en tressaillant.

— Oh ! tu ne veux pas nous laisser voir ta joie... dissimulée que tu es.. cela ne te fait point plaisir d'apprendre qu'on a deviné tes désirs, surpris le secret de ton petit cœur...

Elle appuya les deux mains sur son corsage afin de contenir les bonds tumultueux qui le soulevaient, et parce que la souffrance qu'elle ressentait là était presque insupportable.

— Je ne sais pas très bien votre pensée, mon père... je n'ai point de désir et je n'ai pas de secret pour vous...

Roger Laroque se mit à rire.

— Aurais-tu peur de moi, par hasard ?...

Oh ! mon père...

— Eh bien ! dis-nous la vérité.

— Vous la connaissez, vous venez de l'entendre.

— Tu n'as rien de plus à nous dire ?

— Rien.

Laroque et Julia se regardèrent péniblement impressionnés.

— Ma chère enfant, dit Laroque après un moment de silence, Mme de Noirville m'a demandé tout à l'heure ta main pour son fils Raymond. J'ai répondu que je serais très heureux de la lui accorder, en me réservant toutefois de te demander ton consentement. Ce consentement ne nous avait point paru difficile à obtenir, car il semblait résulter d'observations faites de longue date que tu ne voyais pas Raymond avec indifférence et même que ta sympathie pour lui était très vive...

— En effet, mon père. J'ai la plus grande amitié pour M. Raymond.

— De l'amitié seulement ?

Elle se tut.

— Tu connais maintenant la demande de Mme de Noirville, moi j'ai répondu favorablement. Mais toi, quelle réponse y fais-tu ?

Elle se taisait toujours, la tête très basse, son cœur était broyé.

Sache bien que tu es libre, ma chérie, et que je ne veux en aucune manière influencer ta décision... Ta volonté sera la mienne... Il nous a paru que tu aimais Raymond..... Nous serions-nous trompés ?

Je vous ai déjà dit à plusieurs reprises mon père, que je ne veux pas me marier...

— Mais c'est de la démence... Jeune, jolie, riche, le bonheur t'attend... auprès d'un mari qui t'adorera...

— Le bonheur, ne l'ai-je pas auprès de vous mon père.

— Mais je ne serai pas toujours près de toi. Je puis mourir. Et tu resterais seule, sans protection, sans ami, sans famille...

— Vous connaissez ma volonté, mon père, je ne me marierai pas.

— Mon enfant bien-aimée, réfléchis. Ton obstination est incompréhensible... Elle me fait tout supposer... N'est-ce pas Raymond que tu aimes ?

En aimes-tu un autre ?... Avoue. Que crains-tu ?... Ne suis-je pas indulgent ?.. As-tu laissé en Amérique quelque affection que tu n'as osé me confier et à laquelle tu veux rester fidèle ?..,

Oh ! mon père.

— Tu me fais tout supposer, te dis-je mêmes les choses les plus invraisemblables.

— Ne supposez rien, mon père, ne croyez que ce que je vous dis.

— C'est étrange ! murmura le pauvre homme.

Mme de Noirville désespérée, pensait à Raymond.

— C'est ton dernier mot, Suzanne ?

— Oui, mon père.

Je suis heureuse telle que je suis...

— Sache que tu me causes beaucoup de peine...

— Oh ! mon père, pardon, dit l'enfant les larmes aux yeux.

Et, se tordant les mains, dans une terrible angoisse, elle murmurait :

— Je ne peux pas !... je ne peux pas !

Roger se pencha à l'oreille de Mme de Noirville :

— Il faut que je lui parle, dit-il, laissez-moi seul avec elle.

Mme de Noirville prit congé, elle embrassa Suzanne après l'avoir tristement et longuement contemplée.

— Si vous aimez un peu Raymond, dit-elle, songez à tout le mal que je vais lui faire en lui rapportant votre réponse.

— Est-ce donc lui qui vous a envoyée.

— Non, je l'avoue... mais je le voyais si malheureux ?

— Et qui vous dit que vous ne vous êtes pas trompée sur l'état de son cœur et que vous ne lui prêtez point, gratuitement un amour qu'il ne ressent pas ?

— Une mère ne se trompe pas aussi facilement, ma fille. Raymond vous adore soyez-en convaincue.

« Et vous, consentiriez-vous à jurer devant-moi, devant votre père, que vous ne ne l'aimez pas ?... Dites ?

— Oui.

— Jurez donc !

Pâle comme une morte, elle étendit la main pour faire le serment.

Elle balbutia :

— Je jure... oui, je jure que...

Mais le reste ne sortit pas de sa gorge, qu'un sanglot comprimait.

Ses yeux avaient un regard de tristesse navrante.

— Vous voyez bien ! dit Julia triomphante.

— Eh bien, ma fille aimée faisait Laroque, puisque tu l'aimes.

Elle, se raidissant, et avec un geste de colère :

(A suivre).